

guer les Français et leurs alliés séparément: le premier marcha vers le Sault St. Louis, et y trouva des Français qui gardaient ce passage. Ceux-ci avaient été avertis: ainsi, quoiqu'ils fussent en petit nombre, avec le secours des sauvages alliés, ils repoussèrent les ennemis. Plusieurs de ces derniers furent tués; quelques uns restèrent prisonniers; les autres se sauvèrent. Mais les Français ayant appris que ces fuyards emmenaient avec eux le P. GUILLAUME POULAIN, récollet, ils coururent après eux; et ne pouvant les atteindre, ils détachèrent un de leurs prisonniers, à qui ils donnèrent la liberté, et lui recommandèrent de proposer l'échange du missionnaire avec un de leurs chefs. Cet homme arriva dans le tems où tout était prêt pour bruler le religieux. La proposition dont on l'avait chargée fut acceptée, et l'échange se fit de bonne foi.

Le second parti s'embarqua sur trente canots, s'approcha de Québec, et alla investir le couvent des PP. récollets, sur la rivière St. Charles, où il y avait un petit fort. N'osant attaquer cette place, il se jetta sur des Hurons qui n'étaient pas loin, et en surprit quelques uns, qu'il brula. Il ravagea ensuite tous les environs du couvent, puis se retira. Le mémoire d'où j'ai tiré ceci, dit Charlevoix, ne dit point ce que devint le troisième parti; mais il ajoute que les Iroquois avaient assez fait voir qu'ils avaient résolu d'exterminer tous les Français. Il s'en fallait de beaucoup que M. de Champlain eût des forces suffisantes pour réprimer ces barbares; aussi crut-il devoir représenter au roi, et au duc de Montmorency, la nécessité de secourir la colonie, et le peu de cas que la compagnie avait fait jusque-là de ses instances répétées: il députa, du consentement des plus notables habitans, le P. GEORGES LE BAILLIF à sa Majesté dont ce religieux était connu particulièrement. Il fut très bien reçu, et obtint tout ce qu'il demandait. La compagnie fut supprimée, et deux particuliers, nommés GUILLAUME et EMÉRIC DE CAEN, oncle et neveu, entrèrent dans tous ses droits.

M. de Champlain en apprit la nouvelle par une lettre du vice-roi qui lui enjoignait de prêter main-forte à ces négocians. Il reçut en même tems une lettre du roi-même, par laquelle sa Majesté l'assurait qu'elle était très satisfaite de ses services, et l'exhortait à continuer de lui donner des preuves de sa fidélité. Cette faveur n'augmentait pas sa fortune, et il est vrai de dire que ce fut toujours ce qui parut l'occuper le moins; mais elle lui conciliait une autorité dont il avait alors plus besoin que jamais, surtout à cause des différens qui survenaient, tous les jours, entre les facteurs de l'ancienne Compagnie et ceux des sieurs de Caen, et qui pouvaient avoir des suites fâcheuses. Quoiqu'il se fût donné beaucoup de mouvemens pour peupler Québec, on n'y comptait encore en 1622, que cinquante personnes, y compris les femmes et les enfans. Le commerce n'y était pas non plus bien considéré.